Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

RPQ eau
pour la Reconquête et la Protection de la Qualité de l'eau

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

RPQS Exercice 2017

Assainissement Collectif

***

Communes de PLOUEZOC'H



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

Table des matières

1 Caractérisation technique du service 3
1.1 Présentation du territoire desservi 3
1.2 Mode de gestion du service 3
1.3 Estimation de la population desservie 4
1.4 Nombre d'abonnés 4
1.5 Volumes facturés 4
1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 4
1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 4
1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées 5
1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 6
1.9.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 6
1.9.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 6
2 Tarification de l'assainissement et recettes du service 6
2.1 Modalités de tarification 6
2.2 Facture d'assainissement type 7
2.3 Recettes 7
3 Indicateurs de performance 8
3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P202.2B 8
3.2 Conformité de la collecte des effluents – P203.3 9
3.3 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 9
3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 9
3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 10
4 Financement des investissements 10
4.1 Etat de la dette du service 10
4.2 Amortissements 11
4.3 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 11
5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 11
5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité 11
5.2 Opérations de coopération décentralisée 11

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré par Morlaix Communauté depuis le 1er janvier 2017.

- Nom de la collectivité : Commune de PLOUEZOC'H
- Compétences liées au service : collecte et traitement des effluents
- Territoire desservi : territoire de PLOUEZOC'H
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un zonage d'assainissement : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie.**

Nature de la gestion technique et administrative de la régie avec prestation de service communale :

Gestion du service	Campagne de mesures, conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements, des collecteurs
Entretien	De l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des collecteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques, des espaces verts, de la station d'épuration, des postes de relèvement, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, du génie civil, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, du curage des lagunes
Renouvellement	Des branchements, des collecteurs, des clôtures, des postes de relèvement, des canalisations, des installations électriques, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des ouvrages de traitement, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, du génie civil, de la voirie
Prestations particulières	Curages hydrodynamiques, traitement des boues

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert **1 570 habitants estimés au 31/12/2017**.

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **901 abonnés au 31/12/2017**.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
PLOUEZOC'H	NR	901	-	901	
Total	**NR**	**901**	**-**	**901**	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **103 abonnés/km** au 31/12/2017.

1.5 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Total des volumes facturés	**NR**	**38 469**	

1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2017.

1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 8,705 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements
- 2,446 km de réseau de refoulement

soit un linéaire de collecte total de **11,151 km**.

Il comporte 4 postes de relèvement.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une station qui assure le traitement des eaux usées.

Station d'épuration de PLOUEZOC'H /Communale
Code Sandre de la station : 0429186S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boues activées en aération prolongée + 6 lits à rhizophytes
Date de mise en service	Juin 1995 – réhabilitée en avril 2014
Commune d'implantation	PLOUEZOC'H (29186)
Lieu-dit	Kerjezequel
Capacité nominale STEU en EH (1)	1 900 EH
Nombre d'abonnés raccordés	901
Nombre d'habitants raccordés	1 570
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	517

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☒ Déclaration en date du ...	22 mai 2014		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau		
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Corniou		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	20 mg/l	☐ et	☒ ou	95
DCO	80 mg/l	☐ et	☒ ou	90
MES	20 mg/l	☐ et	☒ ou	90
NGL	15 mg/l	☐ et	☒ ou	85
NTK	10 mg/l	☐ et	☒ ou	93
NH_4^+	5 mg/l	☐ et	☐ ou	90
Pt	1/2 mg/l	☐ et	☒ ou	92
E. Coli	2000 EC/100ml			

Résultat moyen de l'autosurveillance 2017

	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
	DBO_5		DCO		MES		NTK		Pt		E. Coli	
Moyenne	**Conc mg/l**	**Rend %**	**Conc mg/l**	**Rend %**	**Conc mg/l**	**Rend %**	**Conc mg/l**	**Rend %**	**Conc mg/l**	**Rend %**	**Conc EC/100ml**	
	3	98%	37,9	91%	2,6	97%	3,3	97%	0,7	92%		
	oui		oui		oui		oui		oui			

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2016 en tMS**	**Exercice 2017 en tMS**
Station d'épuration de PLOUEZOC'H (Code Sandre : 0429186S0001)	11,3	13,2
Total des boues produites (vers lits à rhisophytes)	**11,3**	**13,2**

1.9.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2016 en tMS**	**Exercice 2017 en tMS**
Station d'épuration de PLOUEZOC'H (Code Sandre : 0429186S0001)	-	-
Total des boues évacuées	**0**	**0**

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs		**Au 01/01/2017**	**Au 01/01/2018**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	72,727 €	72,728 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Le mètre cube	1,745 €/m³	**1,745 €/m³**
Part du délégataire			
Sans objet			
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10%	**10%**
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m³	**0,18 €/m3**

Frais d'accès au service	**Au 01/01/2017**	**Au 01/01/2018**
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)		
Construction neuve	1 800 €	**1 400 €**
Construction existante	-	**700 €**

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

2.2 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	72,727	72,728	
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	282,13	**282,13**	**+0,00%**
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	
TVA	30,37	30,37	
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	51,97	**51,97**	
Total TTC Facture 120 m3	**334,10**	**334,10**	**+0,00%**
Prix TTC au m³	**2,78 €/m3**	**2,78 €/m3**	

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage moyen de Morlaix Communauté (75 m³/an) sont :

Facture type 75 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Total TTC Facture 75 m3	**238,81**	**238,81**	**+0,00%**
Prix TTC au m³	**3,18 €/m3**	**3,18 €/m3**	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	***NR***	**111 267,00**	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
Recette pour boues et effluents importés			
Total recettes de facturation		**111 267,00**	
Recettes de raccordement			
Recettes liées aux travaux			
Total autres recettes			
Total des recettes	***NR***	**111 267,00**	

Recettes de l'exploitant :

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

3 Indicateurs de performance

3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P202.2B

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Nombre de points	Obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	Oui **(1) (2)** : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Condition pour 10 pts VP 2252	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	**120**	**95**

(1)Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253
(2)un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(3)un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

3.2 Conformité de la collecte des effluents – P203.3

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de PLOUEZOC'H/Communale (Code Sandre : 0429186S0001)	NR	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100**.

3.3 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de PLOUEZOC'H/Communale (Code Sandre : 0429186S0001)	NR	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100**.

3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de PLOUEZOC'H/Communale (Code Sandre : 0429186S0001)	NR	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100**.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de PLOUEZOC'H :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : STEP de Morlaix	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est -.

4 Financement des investissements

4.1 Etat de la dette du service

Le service public d'assainissement collectif de la commune de PLOUEZOC'H est intégré au budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE. L'état de la dette est donc global pour l'ensemble des communes gérées en DSP sur ce budget (Plougonven, Plourin-les-Morlaix, Plouegat-Moysan, Botsorhel, Lannéanou, Pleyber-Christ, Plouézoc'h, Garlan, St-Jean-du-Doigt, Plouegat-Guerrand, Le Cloître St Thégonnec, Plouneour-Menez, Taulé et Locquénolé).

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE est de :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 112 122,22 €	4 895 476,57 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital		216 646,65 €
	Intérêt		95 475,87 €

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

4.2 Amortissements

De la même manière, les amortissements sont globalisés pour l'ensemble des communes relevant du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE.
Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 0 € sur ce budget.

4.3 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets réalisés	Montants en €HT
Extension du réseau d'assainissement au quartier du Sterec (38 branchements)	52 535 €
Numérisation des plans réseaux et station	5 000 €

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €HT

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

- Recouvrement

Désignation	2016	2017
Créances irrécouvrables (€)	NR	NR
Taux de créances irrécouvrables (%)	-	-
Taux d'impayés sur factures hors travaux de l'année précédente (%)	-	-

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

SANS OBJET.